



Deux voies pour la préparation aux certifications :

voie de la formation

voie de la Validation des Acquis de l'Expérience

La voie de la formation

Comme expliqué dans les pages précédentes,, nos certifications peuvent être préparées par la voie de la Formation

- Dans le cadre du parcours de formation initiale organisé sur 2 ans
- Dans le cadre d'un parcours personnalisé permettant aux personnes de préparer la certification par Blocs successifs

La formation s'appuie :

- Sur les pratiques professionnelles développées et/ou à développer par les stagiaires
- Sur les différents champs d'expertise des stagiaires

Pour permettre la construction des compétences, les parcours prévoient :

- Des temps de présentiels
- Un temps d'accompagnement de la pratique professionnelle afin de guider le stagiaire en vue de la certification
- Un travail à distance pendant les intersessions en utilisant un environnement numérique de partage

La voie de la la VAE

Si vous pouvez justifier d'une année d'expérience dans les fonctions visées par la certification, vous pouvez faire le choix de présenter la certification par la voie de la VAE.

Les démarches se font en ligne sur le site du certificateur :

SGEC : <https://enseignement-catholique.fr/category/cat-vaef/>

Une fois l'étape de recevabilité faite et acceptée par le certificateur, l'ECM propose un accompagnement à la démarche de validation des acquis de l'expérience.

Voir pages suivantes.



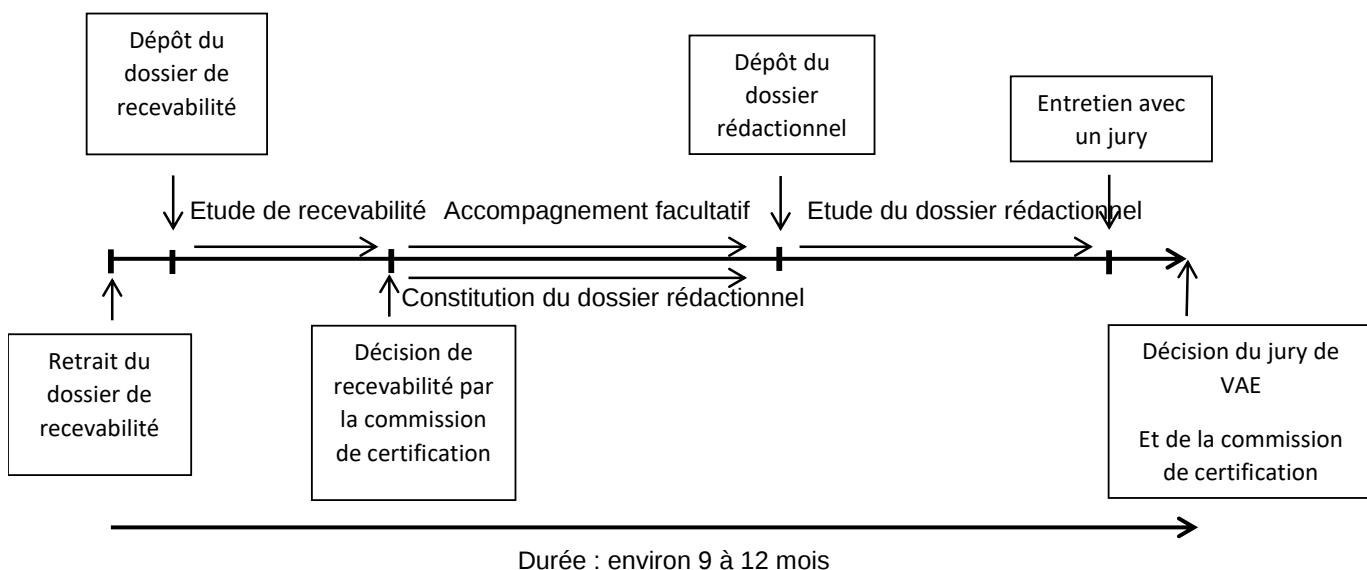
Présentation de la certification par la voie de la VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est la possibilité pour des personnes ayant une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, de solliciter l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

Extrait de l'article L335-5 du code de l'éducation : « La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non. »

Extrait de l'article R335-7 du code de l'éducation : « La procédure de validation des acquis de l'expérience comprend une étape de recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience et une étape d'évaluation par le jury, organisées par l'autorité administrative, l'établissement ou l'organisme qui délivre la certification, ci-après dénommés "l'organisme certificateur".

Quelles sont les principales étapes d'une démarche de VAE ?



Les démarches se font en ligne sur le site du SGEC :
<https://enseignement-catholique.fr/category/cat-vae/>



Accompagnement à la VAE pour les certifications de Coordinateur opérationnel et de dirigeant

Objectifs

Guider le candidat dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience :

- Aider le candidat à valoriser ses expériences
- Faciliter la construction du dossier rédactionnel
- Accompagner la démarche d'écriture
- Préparer à l'entretien avec le jury de validation.

Contenus

- Analyse de l'expérience professionnelle
- Choix et description des activités professionnelles ou extra professionnelles en rapport avec la certification
- Aide méthodologique à la rédaction du dossier
- Préparation de l'entretien avec le jury

Modalités pédagogiques

Le candidat bénéficie d'un suivi personnalisé et formalisé dans un contrat d'accompagnement. L'accompagnement s'organise sous forme d'entretiens individuels en présentiel et/ou à distance et peut comporter des ateliers collectifs.

Public, prérequis, durée et tarif

Public : Toute personne pouvant justifier d'une année d'expérience dans les fonctions visées par la certification.

Prérequis : Etre titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par le certificateur (SGEC : <https://enseignement-catholique.fr/category/cat-vae/>)

Durée indicative : 15 à 24 heures selon le contrat d'accompagnement établi.

Tarif : Financement lié à la convention établie avec le candidat au moment du premier entretien. Prise en charge possible par un Opco.

Responsable administrative : Claire Veret c-veret@enseignement-catholique.fr

Ligne directe : 01 55 48 04 67

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter la responsable administrative